

PROTOCOLE DÉPARTEMENTAL DE GESTION

Élèves au comportement difficile dans le
1^{er} degré

Sommaire

Tous niveaux : En cas de crise

Niveau 1

Pour l'enseignant

Pour l'équipe pédagogique

Niveau 2

En circonscription

Niveau 3

À la DSDEN

En cas de crise

Pendant une crise, l'élève n'est pas conscient de ses actes.
Il peut être violent, il semble hors de lui.
Ses facultés à raisonner sont empêchées par un débordement d'affects qu'il ne maîtrise plus.

AVANT LA CRISE : ANTICIPER

En apprenant à connaître l'élève :

ses relations aux autres élèves, et aux adultes, au groupe
sa peur de l'inconnu, des apprentissages

A-t-on connaissance d'antécédents (contexte, situation...) propices au déclenchement de la crise ?
Quels sont les facteurs aggravants de ses difficultés de comportement ?

Mise en place d'un protocole de gestion de crise prévoyant :

Un lieu aménagé investi par l'élève où il puisse décharger sans danger pour lui ou les autres

Qui prend en charge l'élève ? Comment le prend-il en charge ?

Comment prévient-on cette personne ?

Que fait-on avec les autres élèves ?

Le rôle des différents professionnels de l'école (PE, directeur, AESH, ATSEM, ETAPS...)

La chaîne téléphonique si nécessaire (informations éventuelles dans le PAI)

PENDANT LA CRISE

Ne pas banaliser la violence, **ne pas dénier** (ne pas faire comme si on n'avait ni vu ni entendu) et **dans tous les cas, ne jamais rester seul**.

Rester maître de soi :

Essayer de rester le plus calme possible

Ne pas montrer son angoisse ou sa peur

Adopter une posture d'empathie : voix douce, même hauteur

Éviter la contention physique (sauf si l'élève tente d'atteindre à son intégrité ou celle des autres).

Isoler l'enfant en crise selon le protocole prévu

Si nécessaire **appeler le 15 et les parents** (blessure, crise qui dure...)

APRES LA CRISE

Dès le calme revenu :

Écouter l'élève, détourner sur un vécu positif, remettre en projet immédiat

Avec les autres élèves : leur permettre de mettre des mots, sans stigmatiser, parler des faits, axer sur le comment et non le pourquoi. Prendre le temps du retour aux apprentissages,

Retour en classe de l'élève : accueillir sans stigmatiser, accompagner pour qu'il comprenne le déroulement du cours.

Lien : communiquer avec l'ensemble des acteurs impliqués dans la scolarisation de l'élève et avertir la famille.

Prendre note et relater les faits dans un cahier d'observation

Évaluer les conséquences de la crise (sur soi, l'élève, le groupe...) prendre de la distance et réévaluer le protocole et son fonctionnement si besoin.

Le temps du repérage précoce et les premières adaptations

Repérage par l'enseignant(e) d'une difficulté de comportement de l'élève

Observation globale de l'élève dans les différents lieux et temps de l'école (en classe, en cour de récréation, éventuellement sur les temps périscolaires).

Mise en place d'un cahier d'observation rassemblant les différents éléments constatés. Ce cahier regroupe les notes personnelles de l'enseignant.

Utilisation de l'outil 1 du protocole (grille d'observations) si possible avec un tiers (CPC, directeur, RASED, AESH...) permettant d'objectiver les comportements de l'élève.

Définition des premières adaptations pédagogiques à mettre en œuvre en partenariat avec l'élève et sa famille et / ou d'autres acteurs de la classe (AESH, ATSEM, autres membres de l'équipe pédagogique). Contrat d'objectif simple. Appui possible sur **l'outil 3** du protocole.

Information auprès de l'équipe pédagogique :

- En conseil des maîtres pour mettre en place d'éventuels accompagnements pédagogiques en dehors de la classe habituelle de l'élève. (Décloisonnements...)
- Si des accompagnements éducatifs sont nécessaires sur des temps « hors classe ».

Si ce premier niveau d'accompagnement n'est pas concluant (amélioration du comportement de l'élève), on poursuivra le protocole (en repartant éventuellement de **l'outil 1**) :

La mobilisation de tous les acteurs semble nécessaire

Premiers échanges et mobilisation des acteurs

Dans le cadre de la préparation d'une équipe éducative ou d'une ESS

Temps collectif : Reprise des observations si besoin, l'important est de croiser les regards :

- Reprise de **l'outil 1** (grille d'observations)
- Production de **l'outil 2** (synthèse de la situation scolaire de l'élève)

L'enseignant et un tiers rencontrent la famille :

- **Présentation des difficultés** rencontrées par l'école
- **Point sur les aménagements** déjà proposés et mis en place
- **Échange sur le comportement et le(s) suivi(s) en dehors de l'école**

Annoncer et planifier l'Équipe Éducative (via l'Enseignant Référent pour une Équipe de Suivi de Scolarisation)

Si la famille vient au RV

Si la famille ne vient pas au RV

Inviter selon les besoins et en avertir la famille :

Médecin et / ou infirmière scolaire, psychologue EN, Assistante Sociale de secteur...

Avec accord de la famille pour : CMP, soignants, autres professionnel du médico-social...

Présenter les difficultés rencontrées à l'école à partir des **faits** observés.

Produire collectivement **l'outil 3** du protocole : projet d'accompagnement
Évoquer si besoin d'autres actions

Proposer un nouveau RV par courrier avec accusé de réception pour une équipe éducative

Si **pas de réponse** ou **équipe éducative se passe mal**

Évaluer quel est le personnel le mieux placé pour reprendre contact
Faire la synthèse des éléments d'inquiétudes

Selon les éléments recueillis :
Envisager la rédaction d'une Information Préoccupante
Travailler l'orientation vers d'autres services (MDPH...)

Pas d'amélioration :
Informez votre IEN

La contractualisation avec la famille

En cas de crises répétées et / ou de blocage avec la famille
Perturbant tant l'élève que l'ensemble de la communauté scolaire

Transmettre à l'IEN une synthèse factuelle des observations, adaptations et démarches effectuées (faire parvenir les 3 outils).

L'IEN invite la famille et la reçoit avec un autre personnel (directeur, enseignant de l'enfant). L'enfant peut être présent, selon son âge et ses difficultés.

L'IEN fait des propositions et passe contrat avec les parents, en s'appuyant sur leurs souhaits et sur ceux de l'enfant :

- Incitation à renouer les liens avec l'école
- Aménagement de la scolarité
- Changement d'école
- Proposition de soin en lien avec médecin ou psychologue scolaire
- Proposition de rencontre avec l'Enseignant Référent (ERSEH)

En cas d'échec des propositions et persistance des difficultés, ou si la famille refuse le rendez-vous avec l'IEN :

L'IEN de la circonscription s'assure d'une rencontre entre la famille et un autre professionnel de proximité (AS, médecin, infirmier, psychologue scolaire...) qui peut faire tiers dans l'institution.

Il s'agit d'engager une médiation avec la famille afin de ne pas rompre le lien avec l'école.

Prise en charge par la cellule départementale ASH

**En cas d'échec des propositions et persistance des difficultés ou si la
famille refuse le rendez-vous avec l'IEN**

L'IEN informe la DASEN

La DASEN sollicite la cellule départementale ASH :
CT ASH, IEN ASH, IEN-IO, médecin CT, AS CT, autres personnes ressources
« comportement difficile »

La cellule contacte et reçoit la famille